



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

29 juillet 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE TEST DE RÉSISTANCE FAIT APPARAÎTRE UNE AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE DU SYSTÈME BANCAIRE DE LA ZONE EURO

- Les banques sont mieux à même d'absorber les chocs économiques que lors du test de résistance mené en 2014
- Trente-sept banques contrôlées par la BCE ont participé au test de résistance effectué à l'échelle de l'Union européenne avec un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) solide se situant en moyenne à 13 %
- Dans le cadre du scénario adverse, la diminution moyenne des fonds propres au titre de CET1 a atteint 3,9 points de pourcentage ; les ratios moyens CET1 sont encore plus élevés, à 9,1 %, que lors du test de résistance de 2014
- Le test de résistance n'est pas un exercice sanctionné par une réussite ou un échec ; les résultats obtenus ne seront pas pris en compte de manière mécanique dans le cadre des décisions prises au titre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process, SREP*) en 2016
- Les attentes prudentielles globales en matière de fonds propres concernant les banques de la zone euro demeurent sensiblement stables par rapport à 2015

Les résultats des tests de résistance effectués à l'échelle de l'Union européenne montrent que la résilience des banques de la zone euro s'est améliorée et les attentes prudentielles globales en matière de fonds propres demeurent généralement stables par rapport à 2015, a déclaré ce jour la Banque centrale européenne (BCE).

Le test de résistance coordonné par l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour 51 banques au sein de l'Union européenne a concerné 37 établissements importants contrôlés directement par la BCE, représentant environ 70 % des actifs bancaires dans la zone euro. Les résultats du test de résistance ont été publiés ce jour par l'ABE sur son [site Internet](#). Les 37 banques contrôlées par la BCE ont participé au test avec un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) moyen de 13 %, ce qui constitue une amélioration par rapport au ratio de 11,2 % enregistré lors du dernier test de résistance effectué en 2014 à l'échelle de l'UE.

Dans le cadre du scénario adverse, la diminution moyenne des fonds propres a atteint 3,9 points de pourcentage, soit un chiffre supérieur aux 2,6 points de pourcentage relevés lors du test de résistance de 2014. Cette évolution s'explique en partie par une méthodologie plus stricte appliquée au test de résistance et un scénario adverse plus contraignant qui couvrirait

cette fois encore une période de trois ans et s'appuyait sur l'hypothèse de bilans statiques. Grâce à un niveau de fonds propres plus élevé et à d'autres améliorations intervenues depuis 2014, le ratio CET1 final moyen ressortant du scénario adverse a toutefois été supérieur, à 9,1 %, à celui relevé en 2014, qui s'était inscrit à 8,6 %.

À une exception près, toutes les banques affichent des niveaux de fonds propres CET1 dépassant largement la valeur de référence de 5,5 % utilisée en 2014 dans le scénario adverse hypothétique. Cela témoigne de la robustesse des niveaux globaux de fonds propres des banques ayant participé aux tests de résistance conduits par l'ABE.

« Les résultats sont liés au montant significatif des capitaux collectés et aux nouveaux ajustements des bilans auxquels les banques ont procédé au cours des deux dernières années », a déclaré Danièle Nouy, présidente du conseil de surveillance prudentielle de la BCE. « Aujourd'hui, le secteur bancaire fait preuve d'une meilleure capacité de résistance et peut absorber les chocs économiques beaucoup mieux qu'il y a deux ans ».

Dans le scénario adverse du test de résistance, la diminution des fonds propres, qui a atteint en moyenne 3,9 points de pourcentage, est attribuable à divers facteurs de risque, et notamment aux principaux facteurs suivants :

- le risque de crédit a contribué, en moyenne, à concurrence de 3,8 points de pourcentage à la baisse globale des CET1 ;
- le risque de marché y a concouru, en moyenne, à hauteur de 1,1 point de pourcentage, principalement en raison de moins-values de réévaluation sur les actifs comptabilisés en juste valeur ;
- le risque opérationnel a contribué, en moyenne, pour 0,9 point de pourcentage à la diminution du fait de projections de pertes au titre du risque de comportement, un élément introduit pour la première fois dans l'exercice 2016.

En outre, un ensemble d'autres facteurs a influé positivement ou négativement sur la baisse des fonds propres. Il s'agit notamment des revenus d'intérêts nets, des produits de commissions et des charges d'exploitation. Les facteurs de revenus ont été également soumis à un test de résistance. En particulier, les revenus d'intérêts nets ont subi de fortes tensions dans le scénario adverse, l'incidence étant de 1,3 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

Bien que le test de résistance ne soit pas un exercice sanctionné par une réussite ou un échec, il permettra toutefois, sans que son incidence ne s'exerce mécaniquement, parmi d'autres facteurs, de déterminer les fonds propres au titre du pilier 2 dans le cadre du processus global de surveillance et d'évaluation prudentielle de la BCE. Les fonds propres au titre du pilier 2 se composent de deux éléments : les exigences relatives au pilier 2 et les recommandations au titre du pilier 2. Les résultats du test de résistance sont utilisés par la BCE dans les recommandations au titre du pilier 2, prenant également en compte, entre autres facteurs, les conséquences de l'hypothèse de bilan statique et les mesures compensatrices en matière de

gestion prises par les banques. [Pour plus de détails, se reporter aux questions fréquemment posées](#). Pour cette raison, les recommandations au titre du pilier 2 ne peuvent faire l'objet d'une extrapolation à partir des résultats du test de résistance. Les décisions SREP seront finalisées fin 2016 et s'appliqueront à compter de début 2017.

La BCE compte sur le respect à tout moment des recommandations au titre du pilier 2. Si une banque ne satisfait pas aux recommandations du pilier 2, la BCE ne prendra pas automatiquement des mesures, mais examinera attentivement les raisons et les circonstances de ce manquement et définira éventuellement des mesures prudentielles adaptées. Les recommandations au titre du pilier 2 ne sont pas pertinentes pour le seuil applicable au montant maximal distribuable (MMD) des bénéfices.

## NOTES

Les moyennes sont pondérées en fonction des montants d'exposition au risque (actifs pondérés des risques) et les chiffres relatifs à 2014 concernent seulement les 37 banques participant à l'exercice 2016.

Les ratios CET1 sont un indicateur essentiel de la solidité financière des banques et sont calculés conformément à la définition des fonds propres figurant dans CRR/CRD IV, prenant également en compte les dispositions transitoires en vigueur sur l'horizon temporel retenu pour le test de résistance.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Uta Harnischfeger (tél. : +49 69 1344 6321) ou à Rolf Benders (tél. : +49 69 1344 6925).**

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu)

Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**